

4^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE VHC DE LAMURE SUR AZERGUES

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CENTAURE, avec le concours de l'ECURIE HAUTE AZERGUES organise les 5 et 6 Septembre 2015, une épreuve automobile Régionale de Véhicules Historiques de Compétition, dénommée :

4^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE VHC DE LAMURE SUR AZERGUES

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régionalle/2015 sous le numéro.....et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n°R 331 en date du 29/06 2015.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs (au nombre de 2 ou 4)

M. Robert MORANGELicence n°__1981
M. Robert MOLINESLicence n°__4107
M. Jacques SAPIN Licence n°__5008
Mme Monique BERTRANDLicence n°__1001
M. Bernard COQUET Licence n°__1324
M. Jean-Claude CARRE Licence n°__13049
M. Alain BERTHIERLicence n°_147901
M. Jean-Louis LAUDET Licence n°__6195
M. . .Andre ANNEQUIN.....Licence n°__3603

Directeur de Course

Commissaire Technique Responsable VHC

Commissaires Techniques adjoints

Chargé de la mise en place des moyens

Chargés des relations avec les concurrents (CS)

Observateur

1.2P. HORAIRES

Voir règlement particulier de la 35^{ème} course de côte régionale de Lamure sur Azergues.

ARTICLE 2P. VOITURES ADMISES

Le nombre de voitures admises est fixé à **20. Aucune double monte ne sera autorisée.**

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au règlement standard des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures en conformité pour participer à un rallye Classic.

ARTICLE 3P. SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs.

Equipement des pilotes conforme à la réglementation FFSA.

ARTICLE 4P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

ARTICLE 5P. LICENCES

Voir réglementation générale.

ARTICLE 6P. ASSURANCES

Voir règlement standard Courses de Côte et Slaloms.

Article 7P. PARCOURS

Voir règlements particuliers de la 35^{ème} course de côte régionale de Lamure sur Azergues.

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les épreuves.

ARTICLE 8P. INSCRIPTIONS

Voir règlement de la 35^{ème} course de côte régionale de Lamure sur Azergues.

Les frais de participation sont fixés à 110 EUROS.

Date de clôture des engagements : le **Mardi 1^{er} Septembre 2015** à minuit.

Si à cette date le nombre des engagés est inférieur à 5 les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient alors immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

ARTICLE 9P. CONTROLE ADMINISTRATIF

Les concurrents devront présenter aux vérifications le PTH de la voiture dûment visé par la FFSA, ainsi que le passeport technique.

ARTICLE 10P. VERIFICATIONS

Voir règlement particulier de la 35^{ème} course de côte régionale de Lamure sur Azergues.

ARTICLE 11P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

11.1P. DISPOSITIONS GENERALES

Conforme au règlement standard Courses de Côte.

11.2P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

11.2.1P. Ordre de départ

Pour les essais et la course, les concurrents de l'épreuve VHC partiront devant les concurrents de la 35^{ème} course de côte régionale de Lamure sur Azergues.

11.2.2P. Essais

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

11.2.3P. Carburants – Pneumatiques – Equipements

Conforme au règlement standard Courses de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

11.2.4P. Numéros de course

Voir règlement particulier de la 35^{ème} course de côte régionale de Lamure sur Azergues.

11.2.5P. Echauffement des Pneumatiques

Conforme au règlement standard Course de Côte.

11.2.6P. Conférence aux pilotes (briefing)

Voir règlement particulier de la 35^{ème} course de côte régionale de Lamure sur Azergues.

11.2.7P. Pénalités

Conforme au règlement standard Course de côte.

11.2.8P. Classements

Pour les essais chronométrés

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais.

Afin de faciliter le déroulement de l'épreuve, le départ des montées de course se fera dans l'ordre du classement des essais, le concurrent le plus lent partant en premier.

Pour la course

L'épreuve se disputera en trois manches et le classement sera établi en fonction du meilleur temps réalisé sur une manche.

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins une montée de course.

Il ne sera pas établi de classement scratch. **La non- participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.**

Les classements seront établis de la façon suivante :

- Un classement séparé pour chacune des catégories 1, 2, 3, 4 et 5 sans division de classe.

ARTICLE 13P. PRIX

Tous les concurrents classés seront récompensés.

ARTICLE 14P. DISTRIBUTION DES PRIX

Elle aura lieu le dimanche 6 Septembre 2015 à la salle polyvalente de Lamure sur Azergues, 30 min après l'ouverture du parc fermé.

La distribution des prix se déroulera avant celle de l'épreuve moderne.